

La Municipalité à nouveau au complet
Comptes 2006 : une cuvée excellente !

La dernière séance avant la pause estivale du Conseil communal de Leysin a eu lieu jeudi dernier 28 juin à la Maison de Paroisse. L'occasion d'assermenter le nouveau Municipal Richard Calderini, qui se retrouve en toute logique à la tête du dicastère des travaux et d'approuver à l'unanimité les excellents comptes de l'année 2006 qui bouclent sur un excédent de 51 428 fr après amortissement de plus de 3,5 millions de francs !

Alors que l'appel a fait apparaître la présence de 33 conseillers (sur 45) et qu'un public fort nombreux avait fait le déplacement, la présidente a débuté par l'assermentation d'un nouveau Conseiller communal en la personne de M. Giuseppe Repicci (Entente) afin de remplacer Richard Calderini, brillamment élu dès le premier tour des récentes élections complémentaires à la Municipalité. Après son assermentation en tant que Municipal, ce dernier a pour sa part pu rejoindre la table des membres de l'exécutif.

Le premier préavis à l'ordre du jour concernait la construction d'une chambre de chloration sur la conduite d'eau potable provenant des sources de Coussy au-dessus de la Forclaz. Une installation qui sera construite au lieu dit «Les Perrettorins» sur le territoire de la commune d'Ormont-Dessous. Les sources de Coussy-La Loudze assurent près de la moitié de l'approvisionnement en eau de la commune de Leysin et il a été prouvé qu'elles proviennent en partie du lac des Chavonnes d'où l'obligation de chlorer ces sources pour pallier toute pollution (pour mémoire, il n'y a que quelques années que les eaux usées du restaurant du lac des Chavonnes sont remontées jusqu'à Bretaye !). L'installation de chloration actuelle tient plus du bricolage de génie dû à l'Ami Nicollier du Rosex qu'à une installation conforme aux exigences actuelles. Elle a rendu d'éminents services depuis 20 ans et fait appel à une mini-turbine pour fabriquer de l'électricité qui alimente, via une batterie, une pompe

doseuse injectant de l'eau de javel dans les bassins. Plusieurs problèmes surgissent régulièrement : la javel cristallise en hiver et obture la pompe doseuse, en cas de trop plein, l'eau rejetée à la rivière est déjà chlorée !, aucune alarme ne peut être mise en place...

Une nouvelle installation a donc été prévue. Faute de courant électrique sur place et dans l'impossibilité de chlorer l'eau à son arrivée à Leysin seulement car plusieurs chalets ont des droits d'eau sur la conduite du côté de la Forclaz, une solution intermédiaire a dû être trouvée. Une chambre de chloration sera donc construite sur la conduite, à 1400m d'altitude, dans un endroit facilement accessible en été comme en hiver et à proximité d'un transformateur de la Romande et d'une ligne de Swisscom pour les installations de surveillance à distance. Enfin, plutôt que d'injecter directement de l'eau de javel (hypochlorite de sodium), cette dernière sera fabriquée sur place par électrolyse de sel de cuisine (NaCl). Plusieurs avantages en résultent dont celui de la manutention et le stockage d'un produit non dangereux (le sel) alors que l'eau de javel requiert de grandes précautions.

Une réalisation dont le coût se montera à 294 000 francs qui a été acceptée à l'unanimité par le Conseil.

Le second préavis à l'ordre du jour a été l'octroi, par acclamation, de la bourgeoisie d'honneur de Leysin à M. Fred C. Ott et à son épouse Sigrid B. Ott, les pionniers des écoles internationales à Leysin. Un article détaillé relatif à l'octroi de cette bourgeoisie d'honneur sera mis en ligne prochainement.

L'adoption des comptes et le rapport sur la gestion de la Municipalité pour 2006 étaient ensuite à l'ordre du jour. La commission des finances, composée de M. Vincent Mottier (Entente, Président), Mme Martine Ruchet (Forum socialiste, rapporteur), Mme Isabelle Mermod Gross (GIL) et MM. André Hefti (Entente), Jacques Manigley (Forum socialiste), Silvano Meli (Entente) et Jean-Robert Neveu (GIL) a félicité la Municipalité pour les excellents résultats enregistrés l'an dernier, les comptes bouclant sur un bénéfice de 51 428 francs après des amortissements pour plus de 3,5 millions. Du côté des comptes de fonctionnement, la commission des finances a notamment relevé que le revenu des impôts est en hausse de près de 300 000 fr. par rapport à 2005 et a atteint 6'638'887.50 fr. La bonne tenue du marché immobilier a aussi des effets très positifs, ainsi l'impôt foncier, les droits de mutations et les impôts sur les gains immobiliers rapportent près de 320 000 fr.. En y ajoutant les autres taxes liées à la construction (taxes de raccordements eau et épuration, dispenses abri PC) l'effet global de l'immobilier est d'environ ½ million de francs. Par ailleurs, si les comptes du service des eaux et du réseau d'eau et d'épuration sont excédentaires, ceux du service des ordures ménagères sont déficitaires et la Municipalité envisage d'ores et déjà une augmentation de taxe pour les équilibrer. Les amortissements comptables sur l'exercice ont atteint 3'616'026 fr. contre 2'676'719 en 2005. Du côté de l'hôtellerie, la disparition de lits hôteliers se ressent par la baisse des recettes de la taxe de séjour. L'un des points noirs restants selon la Commission des finances est le montant des cautionnements qui malgré un désengagement du bâtiment Le Lorient dépasse encore de plus de 880 000 fr le maximum théoriquement autorisé. Du côté de la dette totale de la commune (plus de 27 millions), la commission affirme que sa maîtrise doit rester l'un des objectifs essentiels pour les années à venir, mais elle relève avec satisfaction que les intérêts des dettes à long terme ont pu être ramené à 454 000 fr, ce qui représente un taux moyen de 1,773%, en forte baisse par rapport à 2005, ceci malgré une hausse du loyer de l'argent.

Au vote, c'est à l'unanimité que les comptes ont été approuvés. Il en a été de même en ce qui concerne le rapport de gestion.

Le solde de cette séance du Conseil communal sera traité dans une prochaine édition de la Gazette.

Jean-Pierre Dulex